

## **Communiqué du 8 janvier 2016**

### **La loi Évin, 25 ans et pas une ride**

A l'occasion des 25 ans de la Loi Évin, Michèle Delaunay – Présidente de l'Alliance contre le tabac, députée de la Gironde, ancien Ministre – et Claude Évin – ancien Ministre – rappellent le **caractère structurant pour la santé publique de cette loi**. Les mesures emblématiques de la loi Evin sont l'encadrement de la publicité et de la propagande pour le tabac et l'alcool et l'interdiction de fumer dans les lieux à usage collectif.

Aujourd'hui, on doit regretter son « assouplissement », à la fois inutile et délétère, concernant la publicité de l'alcool. Concernant le tabac, si le texte n'a pas pris une ride, le contrôle de sa bonne application n'est pas suffisamment rigoureux et permet des contournements très dommageables à la lutte contre le tabac et le carnage sanitaire et financier dont il est responsable.

Les principaux contournements et violations de la loi concernent :

- l'apparition de publicités indirectes dans la presse écrite, en particulier dans les magazines féminins
- le placement en hausse continue de produits au cinéma et à la télévision
- le non-respect de l'interdiction de fumer dans les lieux publics (terrasses de café, établissements scolaires...) et les entreprises.

Dans ce contexte, l'Alliance contre le tabac appelle la puissance publique à ne pas baisser la garde et la société civile – et en premier lieu, le corps soignant - à se mobiliser.

De la même manière, l'Alliance, ses associations membres et les centaines de milliers de Français impliqués dans celles-ci, seront très vigilants et actifs quant à l'application des mesures antitabac adoptées dans la loi de santé.

Elles soulignent que ce Programme National de Réduction du Tabagisme (PNRT) doit être complété par une augmentation significative des prix du tabac, et notamment du tabac à rouler, dont les ventes explosent et concernent en 1er lieu les jeunes. Il faut aussi accompagner juridiquement les victimes du tabac et leurs familles face aux géants industriels en rendant possible une action de groupe, comme cela vient d'être fait pour les produits de santé. Enfin, le Fonds de prévention, promis par le Président de la République et le Gouvernement, doit être mis en place pour que la prévention du tabagisme cesse d'être sous-financée.

Alors que l'examen parlementaire de la loi de santé a révélé un lobbying particulièrement agressif des cigarettiers et de leurs relais et obligés, Michèle Delaunay annonce qu'elle va demander la création d'une commission d'enquête parlementaire sur ce sujet particulier.